



PROCES VERBALE

Conseil Municipal du 3 avril 2023

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 3 avril 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
René MICHEL

Eric BLANC
Laurent MARION
Didier GOUTTE
Thierry BEAU
Josette RAYMOND
Sophie BOUVARD

Excusés : Jean-Philippe CHAUX (réunion Syder) (pouvoir donné à Frédéric BONNARD)

Elodie GIDON (pouvoir donné à Sophie BOUVARD)

1 Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Thierry BEAU est désigné comme secrétaire de séance.*

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2023

A la suite de la diffusion du compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- *En l'absence de corrections, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des membres votants.*

3 Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le compte de gestion de l'année 2022, retraçant la comptabilité patrimoniale, tenue par Monsieur le receveur principal. Il précise que celui-ci doit être en concordance avec le compte administratif de l'année 2022, retraçant la comptabilité municipale et sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Il présente le compte de gestion 2022 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

- *Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 à l'unanimité des membres votants.*

4 Approbation du compte administratif 2022

Pour ce point, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par René MICHEL, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Mme MARVALIN-GEANT Sandrine, adjointe aux finances, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire pour l'année 2022,

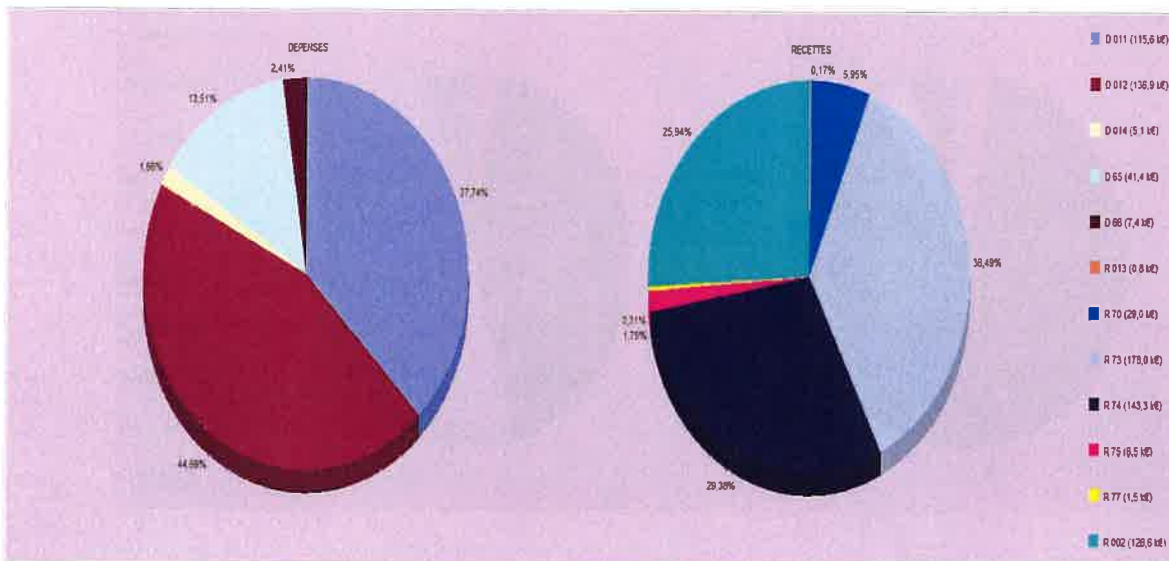
Mme MARVALIN-GEANT présente le compte administratif 2022 et en donne lecture aux membres du conseil municipal.

Considérant que le présent compte administratif est en accord avec le compte de gestion du Receveur,

- *Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité des membres votants.*

RESULTATS 2022

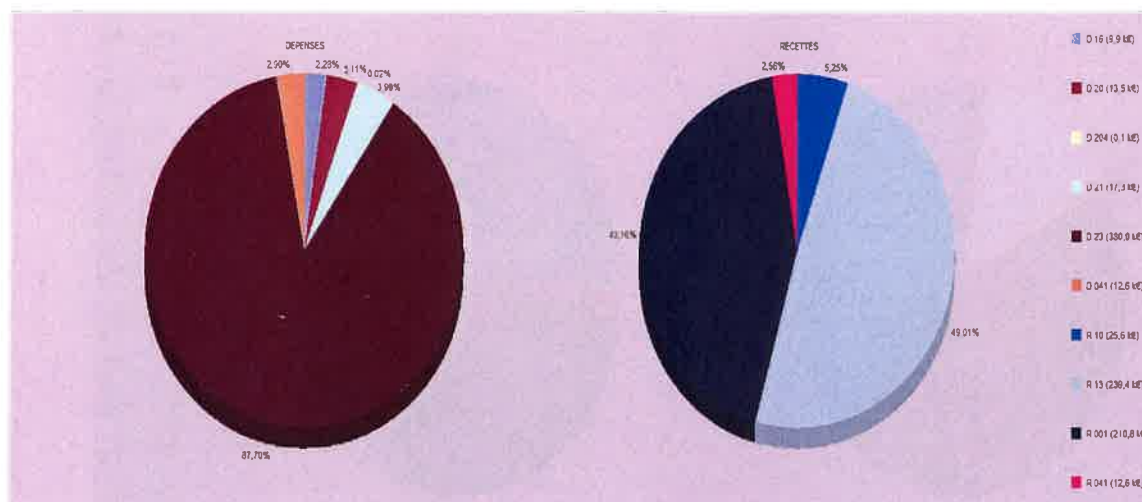
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	487 856.73€	488 444.14 €
DEPENSES	306 347.18€	434 322.38 €
EXCEDENT 2022	181 509.55 €	54 121.76 €

RESULTAT 2022 (suite)**REPARTITION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
11	Charges à caractère général	115 607,74	37,74%
012	Charges de personnel et frais assimilés	136 897,04	44,69%
014	Atténuations de produits	5 072,00	1,66%
65	Autres charges de gestion courante	41 372,87	13,51%
66	Charges financières	7 397,53	2,41%
	TOTAL DEPENSES	306 347,18	

<i>Recettes de fonctionnement</i>			
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
013	Atténuations de charges	849,70	0,17%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	29 024,32	5,95%
73	Impôts et taxes	178 037,80	36,49%
74	Dotations, subventions et participations	143 329,29	29,38%
75	Autres produits de gestion courante	8 540,04	1,75%
77	Produits exceptionnels	1 521,80	0,31%
002	Excédent de fonctionnement reporté	126 553,78	25,94%
	TOTAL RECETTES	487 856,73	

REPARTITION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement			
Chapitre	Désignation	Montant	Pourcentage
16	Emprunts et dettes assimilés	9 888,47	2,28%
20	Immobilisations incorporelles	13 515,00	3,11%
204	Subventions d'équipement versées	76,37	0,02%
21	Immobilisations corporelles	17 327,06	3,99%
23	Immobilisations en cours	380 913,40	87,70%
041	Opérations patrimoniales	12 602,08	2,90%
	TOTAL DEPENSES	434 322,38	

Recettes d'investissement			
Chapitre	Désignation	Montant	Pourcentage
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 623,70	5,25%
13	Subventions d'investissement reçues	239 387,81	49,01%
001	Excédent d'investissement reporté	210 830,55	43,16%
041	Opérations patrimoniales	12 602,08	2,58%
	TOTAL RECETTES	488 444,14	

5 Affectation du résultat 2022

Réuni à nouveau sous la présidence de Monsieur le Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le 03 avril 2023,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 181 509.55 €
 - un excédent d'investissement de 54 121.76 €
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

À l'unanimité des membres votants

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022		
RESULTAT AU 31/12/2022	Excédent de fonctionnement	181 509.55 €
	Excédent d'investissement	54 121.76 €
EXCEDENT AU 31/12/2022		
Affectation en réserves (compte 1068) :		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) (002 :excédent antérieur reporté)		181 509.55 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (report à nouveau créditeur) (001 :excédent antérieur reporté)		54 121.76€

6 Approbation du Budget Primitif 2023

Compte tenu des précédents points abordés et des votes effectués, Monsieur le Maire précise qu'il convient, à présent, de procéder au vote du Budget Primitif de l'année 2023.

La commission générale, réunie le 20 mars dernier, a listé plusieurs choix et a déterminé les orientations budgétaires pour l'année 2023. Ainsi, la commune prévoit notamment les réalisations suivantes :

- Rénovation centre animation
- Réorganisation de l'école
- Matériel de bureau et informatique de la Mairie
- Mobilier école et tables

- Mobilier tables et bancs pour réceptions, cérémonies, festivités communales, mise à disposition pour les associations.
- Panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « La Table de Math »
- Réfection chauffage et éclairage de la Mairie.

Compte tenu de ces choix, le Budget Primitif pour l'année 2023 s'élève à :

- 544 229.12 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- 363 162.07 € pour les dépenses et les recettes d'investissement,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2023

- *Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, le Budget Primitif 2023.*

7 Subvention : FONDS VERTS 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la perspective de travaux de rénovation du centre d'animation. Il précise qu'un tel projet ne pourra se réaliser sans aides financières extérieures.

Dans ce cadre Il précise que la Commune peut solliciter l'aide de l'Etat pour cette opération dans le cadre du Fonds Verts 2023 sous condition que le dossier entre dans les thématiques éligibles.

Parmi les thématiques, celles dans lesquelles s'inscrit le dossier sont les suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les postes de travaux de rénovation envisagés qui correspondent à cette thématique :

- Isolation, étanchéité
- Optimisation du système de chauffage
- Production d'énergie renouvelable en autoconsommation
- Mise aux normes électriques
- Etanchéité toiture
- Récupération des eaux de pluie avec la pose d'une cuve de 10 000L

Il invite le Conseil Municipal à approuver cette demande pour solliciter l'aide au titre du Fonds verts 2023

- *Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres votants, à déposer un dossier de subvention au titre du Fonds Verts 2023.*

Arrivée de Jean Philippe CHAUX

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Le curage des fossés communautaires a été réalisé.

Le projet des travaux sur la place de la Calonnière a été présenté en commission : l'estimation des travaux est de 86 510€.

Participation de la CCPA à hauteur de 40 000€, Siemly : 7 500€, Commune de Bibost : 5 000€, enveloppe communautaire : 34 000€.

Les travaux sont programmés pour le 18 avril, des perturbations dans le hameau sont à prévoir concernant la circulation et le stationnement.

Commission Enfance jeunesse par Laurent Marion et Jean-Philippe CHAUX

Une réunion de l'ACM de Bessenay aura lieu jeudi 6 avril.

Le prochain conseil des enfants aura lieu le mercredi 26 avril à 18h en Mairie.

Une rencontre avec le nouveau prestataire cantine est organisé le 4 avril avec les agents concernés.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE

Le cadre de la porte de la chaufferie de l'église a été renforcé.

L'évacuation du groupe de sécurité du chauffe-eau de l'école a été modifié.

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT

La commune est toujours à la recherche d'une personne pour assurer la cantine et la garderie du soir, pour la rentrée de septembre 2023. Toute personne susceptible d'être intéressée peut consulter le secrétariat de Mairie.

- **HANDIBIKE : une randonnée de 140 km dans les monts du Lyonnais :**

Du 17 au 20 avril, quatre handbikes, un quadrix et des VTT vont parcourir le grand tour des monts du Lyonnais sur plus de 140 km et avec un dénivelé positif de 5000m. La randonnée se fera par étape durant 4 jours et des pauses méridiennes seront faites dont une à BIBOST le mardi 18 avril à 12H au centre d'animation, vous pouvez venir pour rencontrer et échanger avec les participants.

- **RALLYE DE CHARBONNIERES :**

Vendredi 21 avril 2023 le 75^{ème} rallye de Charbonnières sera de passage sur la commune. Le départ de 2 spéciales à 9h45 et 15h32 se fera route de Bessenay à l'intersection du chemin du Planin. La RD 650 en direction de Bessenay sera fermé, le chemin du Planin, l'accès au lotissement Les Boutons d'Or et le chemin du Cortay seront bloqués. Un arrêté municipal sera diffusé auprès des riverains concernés.

Une buvette sera installée avant l'entrée du lotissement des boutons d'or et sera tenue par l'ISB et les classes en 3.

Les reconnaissances, engendrant une circulation plus dense qu'à l'habitude, s'effectueront sur routes ouvertes sous la surveillance de l'organisateur. Les concurrents auront l'obligation de respecter le code de la route, les riverains, la vitesse, le bruit.

Les reconnaissances s'effectueront aux dates suivantes :

Dimanche 16 avril de 8H à 19H

Mardi 18 avril de 9H à 20H

- **CHALLENGE DU GROUPEMENT BOULISTE :**

Le challenge du groupement est organisé par la Pousselle Boules de Bibost le 13 et 14 mai 2023.

Programme du samedi 13 mai :

7h45 Rassemblement des sociétés au boulodrome

8h00 Défilé, cérémonie protocolaire, vin d'honneur offert par la municipalité

9h30 Début des parties

12h00 Repas bouliste

14h00 reprise des parties

Dimanche 14 mai :

14h00 reprise de la compétition

17h00 Finale

19h30 Apéritif de clôture et remise de récompenses

DIVAGATION CHIENS ERRANTS :

Il est rappelé en vertu de l'article 211-23 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) est considéré en état de divagation tout chien qui en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

La séance est levée à 21h15. Prochain conseil municipal mardi 2 mai 2023

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Thierry BEAU
	

INFORMATIONS DIVERSES

Infos mairie :

La mairie de Bibost vous accueille chaque semaine :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

Retrouvez toutes les actualités du village sur nos différents moyens de communication :

- **Site internet de la commune :** <http://www.mairie-bibost.fr/>
- **Facebook :** <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- **Panneau Pocket:** Téléchargez l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevez, en temps réels, les alertes publiées par la commune.

Une compétition de fléchettes à BIBOST au centre d'animation organisé par le DARTS CLUB DES GONES.

Le vendredi 28 avril : tournoi gratuit ouvert à tous, inscriptions jusqu'à 19h00.

3 avril 2023

